HAL
open science

Les paradoxes de la liberté du vote

Nathalie Dompnier

To cite this version:

Nathalie Dompnier. Les paradoxes de la liberté du vote. Bussi, Michel; Le Digol, Christophe; Voillot, Christophe. Le Tableau politique de la France de l'ouest d'André Siegfried : 100 ans après, héritages et postérités, Presses universitaires de Rennes, chap.7, 2016, 978-2-7535-4902-9. halshs-04124747

HAL Id: halshs-04124747

https://shs.hal.science/halshs-04124747v1

Submitted on 10 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CHAPITRE VII

LES PARADOXES DE LA LIBERTE DU VOTE
LA MARGINALISATION D'UN FACTEUR EXPLICATIF CENTRAL
DU TABLEAU POLITIQUE

Nathalie Dompnier

Les politistes français font souvent d'André Siegfried Siegfried le père fondateur de la sociologie électorale. Le *Tableau politique de la France de l'Ouest*[1] est alors communément envisagé comme une analyse qui, instaurant une approche écologique du vote, ouvre la voie à des questionnements sur les déterminants des orientations politiques des électeurs selon des variables économiques, démographiques, sociologiques ou culturelles. En cela, la sociologie électorale actuelle revendique pour partie cet « héritage siegfriedien » comme un premier jalon dans l'élaboration d'un cadre théorique et analytique permettant de saisir la manière dont le vote, comme expression d'une opinion, est influencé, travaillé ou déterminé par différents facteurs.

Cette lecture de Siegfried est cependant partielle. Elle est très largement liée aux préoccupations contemporaines des politistes qui consacrent leurs travaux à la sociologie électorale. Questionner aujourd'hui ce qui fait le vote, c'est le plus souvent interroger ce qui façonne ou influence l'opinion, les convictions, les préférences, c'est questionner la fabrique des orientations politiques. Par exemple, le fait d'être croyant, et plus encore pratiquant régulier, joue sur les préférences politiques et l'orientation du vote. Dans tous les pays européens, une forte pratique de la religion dominante est corrélée à un vote conservateur. Et l'on peut considérer que Siegfried, déjà, avait établi, selon ses propres méthodes cette corrélation. Le *Tableau politique* dégage donc des variables qui nous sont aujourd'hui familières dans l'analyse des comportements électoraux : il en va ainsi de la répartition de l'habitat, de l'activité économique, de la place de la religion.

[1] Les références de ce chapitre renvoient à la récente réédition de l'ouvrage : SIEGFRIED A., *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*, Bruxelles, Editions de l'UL, 2010. Les pages dont sont issus les extraits figurent entre parenthèses à la suite des citations.

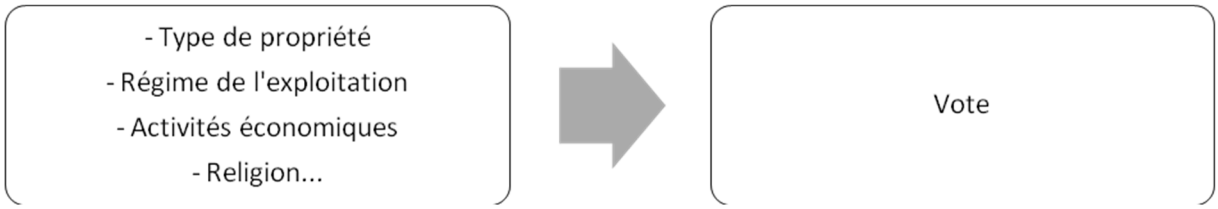

Le rapport entre les variables socio-économiques et culturelles et le vote peut être appréhendé de différentes manières. Dans certaines analyses, selon un paradigme de l'acteur rationnel, ces corrélations sont explicitées par l'intérêt des acteurs à soutenir tel parti en fonction des avantages escomptés de son arrivée au pouvoir. La corrélation entre variables lourdes et orientation du vote peut encore être éclairée par les systèmes de valeurs associés à ces variables. Selon l'approche retenue, on pourra par exemple considérer que le soutien que les fonctionnaires apportent aux partis de gauche s'explique par les intérêts propres à leur appartenance professionnelle ou bien qu'il tient à des croyances et valeurs, qui sont pour partie celles qui les ont conduits à intégrer la fonction publique[2].

Si le constat quant au caractère explicatif de certains facteurs est partagé, la nature du rapport entre ces variables et l'orientation politique, selon Siegfried, est cependant assez éloignée des analyses de la sociologie électorale actuelle. L'auteur du *Tableau politique* introduit une étape centrale dans ses schèmes explicatifs, qui est celle de la liberté ou de la situation de dépendance des individus et des groupes.

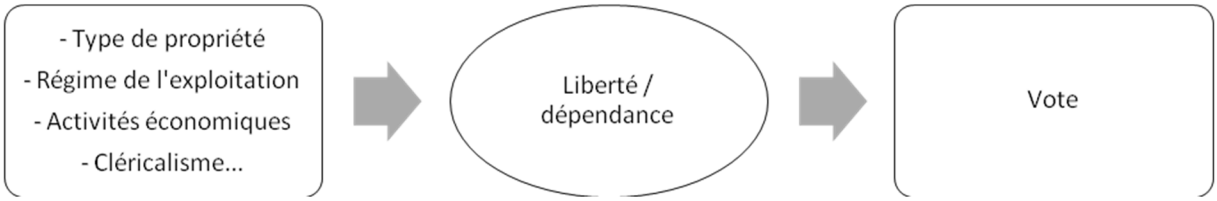

Ainsi, *Le Tableau politique* ne présente pas une relation directe entre la position sociale et le vote mais une chaîne explicative : la position sociale garantit la liberté ou place les individus en situation de dépendance, et c'est cette liberté ou cette situation de dépendance qui a son tour explique, en grande partie, le rapport au vote et son orientation.

[2] Sur la confrontation de ces différents paradigmes, à propos de la question des comportements électoraux, on peut notamment lire cet article : BLAIS A. et DION S., « Les employés du secteur public sont-ils différents ? », *Revue française de science politique*, n°1, 1987, p.76-97

Ce questionnement du *Tableau politique* sur la liberté a été très tôt délaissé par la plupart des analyses de sociologie électorale, y compris celles qui reposaient pourtant sur les mêmes déterminants que le *Tableau politique* et s'en inspiraient explicitement. Paul Guichonnet, par exemple, s'appuyant sur une analyse des activités économiques, de la répartition des terres et des types de propriété, propose une explication de la répartition des votes entre gauche et droite, en Haute-Savoie, sous la Troisième République[3]. Employés par Siegfried pour décrypter, non seulement les choix électoraux, mais aussi les rapports de domination à l'œuvre dans les contraintes et les pressions exercées sur le vote, les mêmes indices ne servent ici qu'à la compréhension des opinions et de leur libre expression par le vote. Il en va de même des travaux de géographie électorale de François Goguel dans lesquels le contexte économique et social permet certes de donner un éclairage sur les clivages d'opinion, mais pas sur les pratiques électorales[4]. Les recherches d'André Siegfried ne sont généralement reprises que pour expliquer des tendances politiques, et non pour comprendre les diverses formes de pressions et d'influences sur les votes. André Siegfried lui-même, tout en conservant une grille d'analyse laissant une large place aux phénomènes économiques et sociaux et au clivage urbain/rural, se désintéresse progressivement de leur rôle dans les processus d'encadrement du vote. En 1948, dans un colloque de sociologie électorale qu'il préside, la question du contexte économique et social est certes abordée dans le cadre de l'explication des résultats électoraux, mais son influence dans les conditions de vote – pression, corruption – n'est pas même évoquée[5].

On propose donc de revenir sur la manière dont André Siegfried traite la question de la liberté du vote dans son ouvrage de 1913. La lecture du *Tableau politique* que l'on fera ici n'est ainsi pas centrée sur une approche localisée, spécifiquement consacrée à la France de l'Ouest, mais bien plutôt sur les schèmes explicatifs généraux proposés par Siegfried. Par ailleurs, ce n'est pas tant l'orientation du vote que la manière dont on vote et les pratiques électorales qui retiendront l'attention dans ce chapitre. L'enjeu sera alors d'interroger une énigme du *Tableau politique*, de proposer une piste explicative à un paradoxe qui parcourt l'ouvrage : alors qu'André Siegfried accorde une place centrale à la liberté du vote dans l'étude des pratiques du vote sous la IIIe République, il semble finalement renoncer à intégrer les phénomènes de

---

[3] GUICHONNET P., « La géographie et le tempérament politique dans les montagnes de la Haute-Savoie », dans *Revue de géographie alpine*, T. XXXI, n°1, 1943, p. 39-85.

[4] Par exemple, GOGUEL F., *Géographie des élections françaises de 1870 à 1951*, Paris, A. Colin, Cahiers de la FNSP, 1951, 144 p et « Sociologie électorale », dans GURVITCH G., *Traité de sociologie*, Paris, PUF, 1968, T. II, p. 52 sq.

[5] *Colloque de sociologie électorale*, sous la présidence d'André Siegfried, les 10 et 11 avril 1948, Paris, Domat-Montchrestien, 1948, 66 p.

dépendance dans l'analyse des comportements électoraux. Au-delà de l'approche du *Tableau*, il s'agit donc aussi de comprendre pourquoi André Siegfried ouvre la porte à une étude du vote qui ne se restreigne pas à l'analyse des résultats et des opinions politiques mais referme aussitôt cette porte en reléguant lui-même la question de la liberté du vote au rang des facteurs secondaires.

Pour éclairer ce paradoxe, on examinera dans un premier temps les situations de dépendance que détaille le *Tableau politique* en évoquant aussi la manière dont elles peuvent être appréhendées dans l'Ouest comme dans d'autres régions à travers des documents d'archives. Dans un second temps, ces phénomènes seront restitués dans la démonstration, ou plus précisément les trames démonstratives, de l'ouvrage d'André Siegfried afin de mettre en évidence les logiques qui amènent l'auteur à relativiser lui-même les enjeux de la question de la liberté du vote.

LE VOTE EN SITUATION DE DEPENDANCE : LES ENSEIGNEMENTS DU *TABLEAU*

L'étude d'André Siegfried montre qu'il n'est pas possible d'analyser les comportements électoraux sous la Troisième République sans interroger les situations de dépendance et de domination et sans questionner la manière dont ceux-ci affectent la pratique du vote. Tout au long de son ouvrage, tant dans les chapitres de la première partie consacrée à une « description régionale », que dans la seconde où il développe une analyse plus générale, il détaille les différentes formes de dépendance et leurs traductions électorales. On reviendra dans cette partie sur trois facteurs de dépendance analysés dans la seconde partie. La question de l'intervention gouvernementale, dont André Siegfried considère qu'on « s'exagère fort, en général, l'efficacité » (p.507) et qu'il envisage surtout sous l'angle du « goût des faveurs » (p.506), n'est pas traitée ici de manière distincte des autres facteurs, les pressions administratives en étant largement dépendantes.

« Influence du régime de la propriété foncière »

Le régime de la propriété pèse sur le comportement de l'électeur en milieu rural[6]. André Siegfried, dans le chapitre XXXIII, souligne qu'il n'a pas d'effet univoque sur les tendances politiques dominantes, même si les régions de grande propriété tendent au conservatisme tandis que celles où prévaut la petite propriété sont davantage acquises aux idées républicaines. Mais l'auteur considère la répartition de la propriété foncière comme « le plus solide fondement de la liberté politique » (p.469). Lorsque la terre appartient à quelques propriétaires seulement, tandis qu'elle est cultivée par une multitude de fermiers et journaliers, la population se trouve sous la dépendance de ces « nobles », de ces « châtelains ». Les électeurs, soit sous le poids de la menace d'un licenciement ou d'un retrait de bail, soit « instinctivement », selon le terme de Siegfied, se tournent vers ces maîtres qui leur dictent des consignes de vote. En revanche, dans les régions rurales où la plupart des cultivateurs sont propriétaires, une plus grande égalité des conditions et une plus grande indépendance permettent à chacun de voter à l'abri des pressions. Ainsi en Cornouaille, dès les débuts de la Troisième République, le règne de la moyenne propriété correspond à celui d'une masse de cultivateurs indépendants « qui ne doivent rien à personne, qu'on ne peut chasser de leur terre, qui sont libres de penser, d'agir, de voter comme ils veulent, sans se soucier le moins du monde de l'opinion du voisin. Voilà ce qui vraiment constitue ici l'atmosphère d'une démocratie » (p.218).

L'analyse que fait Siegfried des effets de la propriété sur le vote est partagée à son époque, et pas seulement dans le cas de l'ouest de la France. Un député du Loiret expose ainsi lors d'une enquête : « Il faut se rendre compte de la situation dans l'arrondissement de Gien. Dans chaque commune, il y a un châtelain, un homme qui possède presque toutes les terres de la commune. […]. Sur les bords de la Loire, le sol est morcelé et les vignerons sont des gens indépendants qui ne se préoccupent nullement des opinions du châtelain »[7].

Cette catégorisation selon la taille des propriétés doit encore être nuancée. Car la répartition des terres entre de nombreux cultivateurs favorise l'indépendance électorale, une forte parcellisation peut introduire de nouvelles dépendances. Le petit propriétaire doit parfois être journalier, travailler pour un autre afin de satisfaire des besoins auxquels son domaine trop restreint ne peut lui permettre de subvenir. Il se trouve dès lors dans une situation de « demi-sujétion » (p.470). En outre, le petit propriétaire peu fortuné peut craindre, face aux « nobles »,

[6] Sur ce sujet, on peut notamment se reporter à DOMPNIER N., « Le suffrage universel à l'épreuve de la domination sociale en milieu rural. Les propriétaires terriens : pression électorale ou influence sociale ? », in ANTOINE A. et MISCHI J. (dir.), *Sociabilité et politique en milieu rural*, Rennes, PUR, 2008, p.239-249

[7] AN, C 5468 : Déposition Viger devant la commission d'enquête sur l'élection Loreau, dans l'arrondissement de Gien (Loiret), en 1889.

« de s'aliéner un protecteur possible : du reste il est souvent endetté, il a besoin pour ses bestiaux d'un droit de passage, il profite de telle petite tolérance qu'on lui refusera s'il ne fait pas preuve de soumission » (p.158)[8].

On peut enfin souligner l'influence du type de contrat de bail sur les possibilités de pressions des propriétaires terriens. Ce facteur est fréquemment mis en avant dans le Morbihan à la fin du XIXe siècle. En 1881, le sous-préfet de Pontivy en fait état devant la commission venue enquêter sur l'élection Lanjuinais : « On sait que le département du Morbihan est l'un des trois parmi les départements français dans lequel se trouve établi depuis de longs siècles ce qu'on appelle le domaine congéable ou bail à convenant. […] Il en résulte pour le colon un état de dépendance véritable »[9]. La menace de reprise des terres ne peut guère être employée lorsqu'il s'agit de baux à long terme : le refus de renouvellement, si l'échéance est lointaine, ne constitue pas un danger immédiat et n'est parfois même pas très crédible tandis que l'interruption du bail est souvent trop coûteuse pour le propriétaire pour qu'il y ait recours[10]. En revanche, la perspective de non renouvellement d'un bail annuel pèse davantage sur les choix électoraux des fermiers, surtout en période de crise économique[11].

« Le mode de peuplement »

Le second critère capital dans l'analyse de Siegfried est celui de la répartition des populations au sein des campagnes. « Sur une population éparse, mal perméable aux courants d'opinion, les pressions locales résultant de la structure sociale du milieu s'exercent avec beaucoup plus d'efficacité ; quand il y a au contraire groupement, soit dans un village aggloméré, soit autour d'une usine, soit dans une ville, les électeurs, qui sont en contact continu les uns avec les autres, se montrent d'ordinaire plus ouverts aux problèmes généraux, plus aptes à s'associer pour résister aux pressions » (p.460). Dans le même ordre d'idée, la mobilité de la population permet de multiplier les contacts et de favoriser cette ouverture aux questions politiques générales. C'est ce qui ressort notamment de l'étude de la région de la montagne d'Arrée où les nombreux

---

[8] Le propos porte ici sur la région de Vannes et Ploërmel, dans le Morbihan. Jean-Paul CHARNAY indique également que si la petite propriété offre une certaine indépendance, la pauvreté du cultivateur peut entraîner une dépendance à l'égard des détenteurs du crédit. CHARNAY J.-P., *Le suffrage politique en France*, Paris, Mouton & Co, 1965, p. 241-242.

[9] AN, C 3323 : Déposition du sous-préfet de Pontivy pour l'enquête sur l'élection Lanjuinais, 1881.

[10] On peut se reporter à la déposition de Monluc de Larivière à Carnac devant la Commission d'enquête sur l'élection Guilloteaux dans le Morbihan, 1902 (C 7306).

[11] C'est ce dont rend compte notamment la proposition de loi ayant pour objet d'assurer le secret et la liberté du vote présentée par Chailley, Guillemet et Reinach le 26 octobre 1909 (AN, BB 30 1698[18]).

propriétaires d'une terre pauvre se font marins, douaniers, petits fonctionnaires ou chiffonniers afin de compléter leurs ressources et nouent de cette manière des liens à l'extérieur de leur communauté villageoise d'origine.

Tournées vers l'extérieures, les populations rurales redoutent moins les pressions administratives. En revanche, les maires, les gardes-champêtres ou encore les cantonniers, ont d'autant plus de pouvoir que la communauté est repliée sur elle-même, que nul n'envisage d'en partir et que le travail est concentré aux environs des lieux d'habitation.

Dans les communautés fermées, le maire est tout particulièrement redouté. « un sentiment de défiance et de crainte […] fait toujours craindre au paysan d'être découvert et d'encourir l'hostilité du maire et le met en même temps à la merci de ce dernier lorsque celui-ci, par manœuvre électorale, lui fait redouter les fâcheuses conséquences d'un vote indépendant pour ses intérêts privés »[12]. Le vote est ici un vote sous contrainte et faire le choix de s'opposer au maire dans une commune isolée paraît extrêmement difficile. Ce dernier détient de multiples pouvoirs concernant tant la gratuité de l'école que l'organisation du bureau de bienfaisance, ou encore le maintien de l'ordre. Aussi les habitants de zones rurales isolées peuvent-ils avoir beaucoup à perdre dans une attitude électorale qui déplairait au maire. En témoigne cette déposition sur le scrutin de 1877 dans une petite commune des Basses-Pyrénées : « Le 14 octobre dernier, à Ascain, le Maire présidant le bureau, sous les fallacieux prétextes de s'assurer si les bulletins de vote ne lui étaient pas remis en double, dépliait ces bulletins avec un tel sans gêne que moi, placé derrière lui, je pouvais lire les noms des candidats. Il lançait des regards chargés de menaces aux électeurs soupçonnés de républicanisme. Je n'oublierai jamais le spectacle lamentable qu'offraient les malheureux paysans gagnés à notre cause. »[13].

Il faut surtout souligner la multitude des dépendances auxquelles sont soumises les populations des zones rurales les plus isolées. Au début du XXe siècle, pour les fédérations socialistes, « il faudra, non seulement affranchir [les travailleurs des champs] du joug patronal, mais aussi du joug du grand propriétaire terrien, du grand capitaliste foncier qui remplace, à l'heure actuelle, le seigneur féodal d'autrefois »[14].

---

[12] AN, C 3233 : Note sur l'élection de Villiers dans le Finistère, 1877.
[13] AN, C 3238 : Déposition écrite d'E. Sanson du 31 août 1878 pour l'enquête nationale sur les élections de 1877.
[14] AN, F 7 12543 : Rapport du 13 mai 1902 du commissariat spécial de Rouen à propos d'une réunion de la fédération des comités socialistes de la 2e circonscription de Rouen.

Les pressions patronales, mentionnées dans cet extrait, sont très peu présentes dans le *Tableau politique*. Sans doute est-ce lié à la région étudiée par André Siegfried, où dominent des activités agricoles : « l'Ouest est, au point de vue industriel, inexistant » (p. 552). Mais on peut aussi y voir la traduction d'une confiance de l'auteur dans la capacité des ouvriers à s'organiser pour contrer de telles pressions et, de là, à en prévenir même l'apparition. Les enquêtes et contestations électorales des débuts de la IIIe République laissent pourtant apparaître de nombreux cas de pressions, tout particulièrement quand les entreprises sont isolées, à l'écart des grands bassins de production. Des électeurs de Plouharnel en font état dans une lettre adressée à la commission d'enquête :

« Monsieur Jamet a réparti les 40 à 50 ouvriers actuellement à son service en groupe de 2 et 3, sous la direction d'un contre-maître ou d'un homme de confiance. Ces ouvriers avaient l'ordre de se réunir le 11 mai à heure fixée chez Monsieur Le Port, débitant, là il leur était remis un bulletin plié en as de carreau et le chef de file les conduisait au scrutin où se trouvait en permanence Monsieur Jamet qui prenait leur nom en ayant soin de se lever et de voir de près si les bulletins déposés était bien ceux pliés en as de carreau et donnés à l'auberge. Tous les autres ouvriers susceptibles de travailler chez Monsieur Jamet étaient publiquement surveillés et par conséquent dans l'impossibilité de voter selon leur conscience[15]. »

Comme le souligne André Siegfried, « l'absence de concentration industrielle » (p.552), en lien avec le caractère épars de la population, permet de rendre compte de la force avec laquelle s'expriment, lors du vote, ces situations de dépendance.

« L'influence politique du clergé »

L'encadrement du vote par les autorités religieuses se présente comme un cas particulièrement représentatif des situations de vote de déférence. Selon Siegfried, le rôle que joue l'Eglise dans les élections n'est pas corrélé à l'importance de la religion mais aux formes de la croyance et de l'autorité religieuse.

« Une distinction nécessaire s'impose ici entre le *catholicisme* et le *cléricalisme*. D'un côté il s'agit simplement d'une religion, de l'autre d'un état d'esprit et d'un système politique. Le catholicisme non clérical laisse, dans l'homme, le citoyen distinct du fidèle : celui-ci, comme

[15] AN, C 7306, dossier d'enquête sur l'élection Guilloteaux, 1902

fidèle, est soumis à la hiérarchie ecclésiastique ; celui-là, comme citoyen, est indépendant. Mais, dans le cléricalisme, le fidèle reconnaît au prêtre ou subit de lui une autorité politique du même ordre que son autorité religieuse, c'est-à-dire également indiscutée. » (p. 493)

Il suffit ainsi souvent qu'un curé évoque le nom du « bon candidat » pour que ce dernier reçoive les suffrages d'une bonne partie de la paroisse. Il n'est parfois pas même utile de le nommer tant la consigne s'impose avec la force de l'évidence. Les intéressés ne manquent d'ailleurs pas d'en jouer si toutefois leur élection est contestée. Les échanges entre les députés et l'abbé Gayraud, devant la commission qui enquête sur l'élection de la 3e circonscription de Brest en 1897, en donnent une illustration :

« M. Fernand Rabier. Croyez-vous, Monsieur Gayraud, que lorsque l'abbé Grall, faisant un sermon, vous présent, prononçait cette phrase : « Votre bulletin de vote est léger aujourd'hui, mais il pèsera lourd le jour du jugement dernier », il pouvait y avoir un doute pour les auditeurs sur l'indication qui était donnée dans la circonstance ?

M. Gayraud. Il n'y a pas là d'indication déterminée de candidat. C'est notre appréciation, à nous catholiques et moralistes, de la valeur morale que peut avoir un mauvais vote[16] .»

De nombreuses dépositions évoquent la pression exercée par les prêtres sur les femmes ou sur les enfants pour que leurs époux ou leurs pères votent Gayraud, la distribution de bulletins par les vicaires à l'entrée des salles de vote, des absolutions refusées aux adversaires politiques du candidat du clergé. André Siegfried présente ces pratiques et évoquent précisément l'élection de l'abbé Gayraud dans le chapitre qu'il consacre au Léon, présenté comme « une démocratie cléricale » (p. 237-251).

Les observations d'André Siegfried sur le rôle que tient l'Eglise dans les élections peuvent, sur ce point encore, être élargies à d'autres régions présentant des caractéristiques religieuses similaires. Voter contre les instructions du clergé peut faire craindre une discrimination envers ses enfants au catéchisme ou à l'école, des conflits familiaux, la perte de secours distribués par la paroisse, aussi bien que l'excommunication, le refus de sacrements ou les foudres du jugement dernier. Partout où l'Eglise exerce une emprise sur l'ensemble des activités sociales, partout où prévalent des formes de « cléricalisme » non contestées, on retrouve la trace d'interventions cléricales dans les élections. Si l'on suit le propos de Siegfried sur les populations agglomérés et leur ouverture aux idées républicaines, on comprend aussi que les

[16] AN, C 5573 : Audition de Gayraud par la commission d'enquête sur les élections de la 3e circonscription de Brest, le 12 mars 1897.

pressions du clergé rencontrent moins de succès en milieu urbain. Un conseiller général de Pontivy indique ainsi devant la commission d'enquête sur l'élection de Mun, en 1876, que les villes de l'arrondissement sont anticléricales tandis que les campagnes sont cléricales[17]. De là les curés ne sauraient influencer le vote des citadins.

L'intervention cléricale dans les scrutins vient donc à son tour interroger la liberté du vote. S'imposant souvent avec la force de l'évidence, parfois sous la menace ou la contrainte, le vote en faveur du candidat soutenu par l'Eglise révèle des attitudes d'allégeance et de déférence, des rapports de soumission, et dans tous les cas un suffrage dicté par une autorité qui s'impose à l'électeur.

Les différents facteurs abordés dans cette partie montrent que, dans bon nombre de circonscriptions, l'étude des comportements électoraux doit intégrer les rapports de dépendance dans lesquels s'inscrit la pratique du vote. Ces dimensions du vote, mises en lumière par Siegfried, donnent des clés d'analyse indispensables à la compréhension des pratiques et orientations électorales dans les débuts de la IIIe République. Plus largement, elles donnent à voir le vote comme « un acte social réapproprié selon des schémas de perception préexistants »[18]. Cette approche ouvre ainsi la voie à une analyse « écologique » du vote qui ne se réduit pas au constat d'un ancrage local des orientations politiques mais qui pointe les effets des structures sociales sur les pratiques et le rapport au vote. Quand bien même les pressions, sous les formes qu'elles ont pu revêtir aux débuts de la IIIe République, ont décliné, sous l'effet conjugué de transformations sociales et de la loi sur le secret du vote, les situations de dépendance, les rapports d'allégeance et de domination, les structures sociales locales demeurent des facteurs essentiels à l'analyse des comportements politiques. Comment expliquer alors le faible intérêt qui leur a été porté après le *Tableau* ?

ENTRE INFLUENCES ET PRESSIONS : A LA RECHERCHE DE L'OPINION POLITIQUE

[17] AN, C 3159 : Déposition de Lenglier, conseiller général à Pontivy.
[18] GARRIGOU A., *Le vote et la vertu. Comment les Français sont devenus électeurs*, Paris, Presses de la FNSP, 1992, p. 58.

Le projet du *Tableau politique* est avant tout de produire une analyse du vote comme manifestation d'une opinion. André Siegfried l'explique dès les premières pages de l'ouvrage et le précise dans la présentation de sa démarche :
« La méthode la plus naturelle pour déterminer l'opinion politique d'un milieu, c'est de la juger à ses manifestations. Le suffrage universel, quelque imparfait que soit son expression, fournit périodiquement à l'électeur, c'est-à-dire à chacun, l'occasion de déclarer son avis ou d'indiquer ses tendances. C'est dans l'observation détaillée des élections que nous chercherons la base de cette étude » (p. 3).

Quelle place les opinions peuvent-elles tenir dans des situations où le vote est encastré dans des relations de dépendance et des rapports de domination ? Le suffrage peut-il être dès lors considéré comme une « occasion de déclarer son opinion » ? A la suite d'André Siegfried, on peut tenter de repérer des conditions différentes d'expression des suffrages en distinguant les pratiques qui relèvent de l'influence de celles qui recourent à la pression. Leur évolution nous renseigne également sur les transformations du rapport au politique et sur les phénomènes de politisation. Si elle est cohérente avec le projet de son ouvrage, la tentative de l'auteur du *Tableau politique* de déceler des opinions dans ces votes sous influence ou sous contrainte altère la démonstration. Elle permet aussi d'expliquer les lectures ultérieures du *Tableau*, centrées sur l'expression des suffrages plutôt que sur les conditions de cette expression.

Distinguer influence et pression

« Certains milieux subissent la pression des grands propriétaires sans même résister ; cette soumission devient une seconde nature. D'autres cèdent, la rancune au cœur, attendant l'occasion de se libérer ou même de se venger dans une détente soudaine. D'autres enfin ne cèdent pas. Voilà une diversité d'attitudes qu'il est précieux de souligner » (p. 5-6).

Il semble important à André Siegfried de distinguer ce qui relève de l'influence (la « seconde nature ») et de la pression (quand les électeurs « cèdent, la rancune au cœur »). L'influence peut être entendue ici comme une relation dans laquelle la simple connaissance des préférences du propriétaire, du maire ou du curé suffit à orienter le vote. Siegfried en évoque quelques exemples, comme la figure du noble vendéen qui « connaît son prestige : il sait qu'au lieu de demander il peut simplement dire « il faut » » (p. 51). La pression repose en revanche sur la contrainte exercée sur les électeurs par le propriétaire, le curé, le maire, leurs agents ou leurs

proches. Cette situation est par exemple présentée à propos de Vannes et Ploërmel où « le château » impose ses vues, non seulement aux fermiers, mais aussi aux boutiquiers, aux notaires, aux petits propriétaires : « Aussi l'indépendance n'est nulle part. L'impression générale est plutôt celle de la crainte : crainte du prêtre, crainte du noble. Ce n'est donc pas une société harmonieusement hiérarchisée, où des chefs respectés commandent à des subordonnés qui les aiment. C'est plutôt un peuple de tempérament égalitaire, qui subit par force des maîtres qu'il n'aime pas » (p. 158)

Cette distinction analytique ne va pas sans poser problème lorsqu'on observe les pratiques. La frontière entre les catégories est souvent difficile à établir. Les commissions d'enquête électorale et le juge de l'élection peinent d'ailleurs parfois à opérer cette distinction pourtant essentielle pour élaborer leur position ou prononcer leur verdict. Les embrigadements d'électeurs ou les menaces peuvent constituer des motifs d'invalidation mais il n'en va pas de même pour le simple conseil ou la discussion à propos des élections.

Une fois cette distinction posée, une autre difficulté réside dans les sources disponibles. Influence et pression ne se laissent pas saisir de la même manière. André Siegfried a pu effectuer un « voyage d'études dans chaque département, avec visite de tous les arrondissements et des principaux cantons, afin de saisir la physionomie géographique et politique du milieu » (p. 644). Par ses échanges avec les différents acteurs des élections, il a pu récolter des témoignages sur les formes d'influence, sur la prégnance des relations de domination traditionnelle qui font qu'il suffit d'un mot pour qu'une grande partie des villageois votent « comme il faut ». Le travail sur des sources d'archives ne permet pas de recueillir de telles informations, ou de manière beaucoup plus indirecte, à travers les rapports de maires ou de préfets, certains témoignages devant les commissions d'enquête. Dans une approche socio-historique, les traces de ces pratiques sont donc très inégales : l'influence est peu visible car peu dénoncée ou contestée – dans le cadre de rapports de domination, elle apparaît à beaucoup comme « normale » -, tandis que les pressions donnent lieu à des requêtes et protestations d'autant plus nourries que la confusion entre les rôles socioéconomiques et politiques n'est plus admise.

A la suite d'André Siegfried, il semble utile, malgré ces difficultés, de conserver la distinction entre influence et pression parce qu'elles s'inscrivent dans des rapports sociaux très différents. L'Influence ne nécessite pas le recours à la contrainte car elle est perçue comme naturelle,

évidente. Ces pratiques s'épanouissent dans les « sociétés hiérarchiques », selon les termes de Siegfried, ou dans les organisations où prévaut, en des termes wéberiens, une « domination traditionnelle » caractérisée par la « discipline »[19] dont bénéficie une autorité morale ou sociale. La pression, en revanche, engage la contrainte, le recours à des formes de violence. Ce recours à la contrainte survient précisément lorsque la discipline s'efface, lorsque les autorités traditionnelles ne peuvent plus se reposer sur une soumission prompte et évidente. La pression s'exerce ainsi lorsque la « société hiérarchique » est contestée, remise en cause, du moins dans ses expressions politiques. André Siegfried y voit ainsi la marque de conceptions « démocratiques ».

Quelle place tiennent les opinions politiques dans ces différentes configurations ? Lorsque les rapports sociaux de dépendance se traduisent électoralement par des formes d'influence ou d'allégeance consentie, les suffrages n'expriment pas des orientations proprement politiques, des préférences construites au regard de l'offre électorale. Ils expriment avant tout des rapports de domination qui font apparaître les préférences politiques du curé, du propriétaire, du maire ou du patron comme légitimes. Pour Eugen Weber, la conformité du suffrage des paysans à celui des autorités locales est la marque de leur faible intérêt pour la politique et de leur soumission ou de leur déférence à l'égard d'un ordre social fortement hiérarchisé[20]. Ces attitudes trouvent leur expression la plus évidente dans les pratiques de vote communautaire, sous la forme parfois de « processions » au bureau de vote. Les suffrages peuvent alors difficilement être envisagés comme la manifestation d'opinions politiques individuelles.

Lorsque les votes sont obtenus par la contrainte, l'embrigadement ou la menace, la question de la politisation des scrutins se présente en des termes très différents. Il se peut, comme le suggère André Siegfried, que les pressions viennent contrarier les opinions politiques des électeurs. Dans ce cas, la politisation des opinions ne se traduit pas dans les urnes. Il semble alors difficile de suivre l'auteur du *Tableau politique* dans son analyse des suffrages comme expression de l'opinion politique. Mais il se peut également que les électeurs se trouvent pris dans une compétition que se livrent différents acteurs, groupes ou « factions » pour la conquête des suffrages. La recours à la pression peut ainsi résulter, non d'une difficulté à imposer des préférences à des électeurs politisés, mais de la concurrence entre les autorités en présence. On peut cependant souligner, à la suite de F. Ploux, que ces luttes de factions peuvent aussi

[19] WEBER M., *Economies et sociétés*, Paris, Plon, 1995, vol.1, p.95
[20] WEBER E., *La fin des terroirs*, Paris, Fayard, 1983 (1976)

contribuer à la politisation des campagnes et des suffrages en faisant émerger une arène politique concurrentielle[21]. Ces différentes configurations invitent alors à emprunter une perspective diachronique pour questionner le processus d'autonomisation de la politique.

De l'influence à la pression : l'autonomisation de la politique ?

L'évolution des dénonciations de l'ingérence électorale d'autorités sociales ou morales, peut être envisagée comme un indicateur des transformations des rapports sociopolitiques. Une augmentation des protestations concernant les pressions doit alors être comprise, non pas comme l'expression d'une intervention plus fréquente de ces autorités, mais comme un indicateur du déclin de l'influence et de la tolérance à son égard. A partir des archives de la Chambre des députés – alors juge de l'élection -, on peut retracer cette évolution des contestations pour les scrutins législatifs. Les protestations contre des faits de pression se multiplient dans les années 1860-1870, restent à un niveau relativement stable jusqu'au début des années 1900, diminuent rapidement dans les années 1910 et deviennent très rares dans l'entre-deux-guerres[22]. Cette évolution générale masque des situations différentes et la localisation des contestations n'est pas la même selon les périodes.

Dans le département du Morbihan, par exemple, les allégations de pressions et de corruption sont particulièrement nombreuses entre 1870 et 1914. Durant cette période, elles motivent la contestation de plusieurs élections. Peu de départements reçoivent autant de commissions parlementaires puisque cinq enquêtes sont votées, dont trois dans la circonscription de Pontivy, en 1876, 1881 et 1914, une dans celle de Ploërmel en 1877[23] et une dans la 3e de Lorient en 1902. Quatre invalidations sont prononcées entre 1876 et 1898, avec pour motif majeur des faits de pression. Mais de 1919 à 1936, le Morbihan ne connaît ni enquête ni invalidation. Les protestations contre les pressions disparaissent. Les quelques contestations de 1924 et 1936 concernent uniquement des erreurs ou des fraudes matérielles, qu'il s'agisse de la mauvaise

---

[21] PLOUX F., « Luttes de factions dans le Lot au XIXe s », *Histoire et Sociétés rurales*, n°22, 2004, pp.103-134

[22] Sur ces évolutions, on peut consulter CHARNAY J.-P., *Les scrutins politiques en France de 1815 à 1962, Contestations et invalidations*, Paris, A. Colin, Cahiers de la FNSP, n°132, 1964 et DOMPNIER N., « La clef des urnes. La construction socio-historique de la déviance électorale en France depuis 1848 », Thèse de doctorat, IEP de Grenoble, 2002

[23] Avant le vote de la résolution concernant l'enquête nationale de 1877, des enquêtes « traditionnelles » ont été votées, notamment dans le Morbihan. De ce fait, on ne trouve pas mention de ce département dans les dossiers de l'enquête nationale.

composition du bureau[24] ou du vote de citoyens non inscrits sur les listes électorales[25]. Il n'est plus question de corruption, de licenciements, de menaces, de bulletins marqués ou d'embrigadement des électeurs.

Comment interpréter la multiplication des pressions, là où l'influence suffisait à faire le vote auparavant ? Comment analyser les résistances croissantes au rôle politique des autorités sociales traditionnelles ? Une première explication, dans la logique de l'approche siegfriedienne, passe par la transformation des structures et des rapports sociaux. Le développement des pressions et de leur contestation serait la traduction, dans le domaine électorale, de la mutation de « sociétés hiérarchiques » vers des « sociétés égalitaires » ou « démocratiques ». Cette perspective peut en effet être éclairante sur le temps long des transformations religieuses, économiques et sociales. Elle permet toutefois difficilement de rendre compte d'un tournant qui s'opère assez rapidement et massivement dans les vingt dernières années du XIXe siècle. Pour Siegfried lui-même, les organisations et structures sociales sont durablement figées, à l'image de ces « pays de structure féodale » qu'il décrit dans la partie consacrée à la « Bretagne bretonnante » (p. 271-290).

Une étude détaillée des élections de cette période permet de mettre en évidence une autre explication. Les résistances croissantes à l'influence et à la pression et la revendication croissante de la « liberté des électeurs » doivent être rattachées au travail d'entrepreneurs politiques qui s'attachent à disqualifier l'intervention dans les scrutins des notables ou des autorités traditionnelles. On relève en particulier le rôle de candidats, et plus encore de comités électoraux, pour faire des élections le cadre de marché de biens proprement politiques[26]. A la mobilisation de ressources sociales, économiques et symboliques dont disposent les notables locaux, ils opposent une politisation des scrutins qui vise à délégitimer l'usage de ces ressources. Ils mènent un travail de politisation qui se traduit notamment par un désencastrement progressif, une autonomisation de la politique. La diffusion de la norme républicaine de l'individu-électeur et de la conception individuelle de la sincérité électorale[27],

---

[24] AD Morbihan, 3 M 280 : Copie conforme de la plainte de Jean-Marie Renaud du 12 mai 1924.

[25] AD Morbihan, 3 M 286 : Annexe au procès-verbal de la Commission de recensement des votes du 29 avril 1936.

[26] HUARD R., « Comment apprivoiser le suffrage universel ? », in GAXIE D. (dir.), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la FNSP, 1989 (1985), p.126-148.

[27] DOMPNIER N., « Pour une sociologie historique de la « bonne élection ». Les rapports tumultueux entre sincérité et légitimité », *in* CACQUERAY S. de, FATIN-ROUGE STÉFANINI M. et alii (dir.), *Sincérité et démocratie*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2011, p.93-128. On peut ainsi montrer les glissements d'une conception collective à une conception individuelle de la sincérité électorale.

fondée sur la liberté de vote, constitue l'arme principale de ces acteurs. Elle passe par la presse, les manuels électoraux et guides de l'électeur, les réunions publiques, la chanson électorale… Ces entrepreneurs tentent ainsi de faire valoir une norme électorale qui extrait la politique des relations de domination, disqualifie l'intervention des autorités traditionnelles, et la constitue en déviance. Ce travail de disqualification rencontre de nombreux obstacles dans des « sociétés inégalitaires » où la domination des notables s'impose avec la force de l'évidence. Mais les échos qu'il rencontre se traduisent par la formulation de protestations, sans doute le plus souvent suscitées par des candidats vaincus ou par leurs agents.

Si l'on reprend l'exemple de la Bretagne de la fin du XIXe siècle, la multiplication des protestations et des dépositions lors des enquêtes électorales ne signifie pas que se joue, à ce moment précis, une transformation profonde des structures sociales. Elle indique avant tout que l'on assiste à des tentatives réussies de disqualification des pratiques de pression – et des pratiques de corruption – et que la Chambre des députés se saisit des protestations pour mettre en place des enquêtes qui visent à la fois à appréhender le déroulement du scrutin et à mener une « moralisation républicaine » de la vie politique[28]. La dénonciation des pressions est concomitante et participe à un processus de politisation des suffrages. Cela autorise-t-il pour autant à considérer que ces suffrages sont l'expression d'opinions politiques individuelles ?

Le retour de Siegfried aux opinions

Que l'on suive une explication par la mutation des structures sociales ou une explication politique, mettant en avant la politisation des scrutins, l'analyse des transformations du rapport au vote proposée par André Siegfried s'avère problématique :
« Quand l'usage [de la pression s'] est établi et perpétué à travers plusieurs générations, on voit souvent toute une classe de gens en arriver à perdre l'habitude et presque le goût de l'indépendance électorale » (p. 460)

Le « goût » pour la liberté ou l'indépendance électorale aurait existé puis se serait effacé sous l'effet de rapports de domination sociale. Cette vision laisse à penser que le suffrage universel aurait apporté avec lui un intérêt spécifique pour les élections et une forme de politisation, plus tard remis en cause par l'usage de la pression. Tout se passe comme si, à un âge d'or du suffrage

[28] Dompnier N., « La clef des urnes. La construction socio-historique de la déviance électorale en France depuis 1848 », Thèse de doctorat, IEP de Grenoble, 2002, chapitre 8

politique avait succédé, dans certaines régions, le temps des pressions et des allégeances. Cette vision semble *a priori* entrer en contradiction avec l'analyse socio-économique de l'influence que Siegfried propose lui-même. Elle n'est pas conforme non plus au tableau qu'il dresse de certaines régions de l'Ouest de la France dans la conclusion de son ouvrage : la république pas plus que la Révolution ne semble y avoir eu de prise, si bien que ces régions paraissent restées figées dans une conception de la société d'Ancien régime. Cette conception, « ayant l'autorité pour base, assied l'équilibre politique sur une hiérarchie d'autorités sociales, comme elle établit l'équilibre de l'univers sur la toute-puissance de la divinité. […] c'est, avec les atténuations ou des variantes qui la rajeunissent, la conception de l'ancien régime » (p. 631).
On conçoit donc mal comment le « goût de l'indépendance » aurait pu s'introduire dans cette société cadenassée par un ordre social où la liberté individuelle ne fait aucun sens. Si des pressions sont par endroit dénoncées, ce n'est pas que les électeurs « perdent l'habitude de l'indépendance électorale » mais au contraire que « l'habitude » de la dépendance est remise en cause.

Comment expliquer le renversement ainsi opéré par André Siegfried, alors qu'il s'attache par ailleurs à montrer la force de l'influence dans les « sociétés hiérarchiques » et la prégnance des rapports de domination dans les pratiques électorales ? L'hypothèse que l'on peut avancer est celle d'une tentative de l'auteur de donner à voir le vote, malgré tout et avant tout, comme l'expression d'une opinion politique. Son postulat initial repose sur une conception du suffrage comme révélateur des opinions politiques. Siegfried est ainsi amené à considérer que le suffrage répond initialement, presque par essence, à cette définition. Ce n'est donc certainement pas le vote des débuts du suffrage universel qui est comparé, dans la citation précédente, aux cas de figure où les électeurs ont perdu « le goût de l'indépendance », mais un vote idéalisé, conforme à la construction théorique qu'en propose l'auteur.

Il lui faut donc expliquer, par la suite, que l'expression des suffrages s'éloigne de ce modèle de manière durable, que les pratiques qu'il observe ne permettent pas de révéler des orientations politiques. André Siegfried a cerné les obstacles à son entreprise intellectuelle et il répond, par avance, dès son introduction, aux arguments qui pourraient être opposés à sa conception du vote. Ainsi, évoquant la manière dont les pressions peuvent affecter les analyses des comportements électoraux, il interroge :
« Est-ce dire que les données électorales doivent perdre alors toute signification ? […]. Le résultat final est conditionné par l'efficacité de ces influences ou de ces pressions, qui

concourent si étroitement à la formation de l'opinion qu'elles en deviennent inséparables et, loin de la déformer, finissent par la mieux révéler. […] ces déformations finissent par se marquer sur la personnalité, comme les maladies s'inscrivent sur le corps. » (p. 5)

En indiquant que les rapports sociaux, y compris dans leur dimension coercitive, façonnent l'opinion, André Siegfried parvient à maintenir le projet initial de son ouvrage : l'étude de la répartition des opinions et des facteurs qui les expliquent. Cela l'amène à distinguer des facteurs profonds, à l'origine de la formation des opinions politiques, et des facteurs qui modifient, altèrent ces orientations principales. L'organisation de la deuxième partie de l'ouvrage révèle sans doute la difficulté de l'auteur à faire la part entre ces facteurs et à les hiérarchiser. Le premier livre présente « Les conditions déterminantes de la formation politique de l'Ouest », le second « Les classes sociales et leur évolution politique ». Ces titres laissent à penser que les facteurs explicatifs des attitudes des différentes classes sociales se trouvent dans le premier livre, revenant, on l'a vu, sur la propriété foncière, le mode de peuplement, le rôle du clergé et de l'intervention gouvernementale. L'introduction du premier livre montre qu'il n'en est rien : Siegfried considère que les « conditions déterminantes » constituent « le milieu » dans lequel s'exprime l'opinion, mais que celle-ci « se forme, chez l'individu, selon la classe sociale à laquelle il appartient » (p. 463).

Les politistes auraient-ils mal lu le *Tableau politique* ? L'approche « écologique », telle qu'elle est le plus souvent présentée, fait précisément des caractéristiques du « milieu » ou de l'environnement, les facteurs explicatifs majeurs du vote. C'est la lecture du *Tableau* comme « analyse multifactorielle »[29]. Non seulement elle omet le plus souvent la question de la liberté ou de la dépendance électorale, mais elle néglige aussi la place centrale que l'auteur confère aux classes sociales.

Plutôt qu'une mauvaise compréhension de l'ouvrage, il faut sans doute en envisager une appréhension partielle. Comme le souligne Patrick Lehingue, différentes lectures du *Tableau* sont possibles, l'une d'elle ayant été privilégiée par la sociologie électorale, et par André Siegfried lui-même dans l'organisation de son ouvrage comme dans ses travaux ultérieurs. Le livre se prête d'autant plus à ces différentes lectures qu'André Siegfried ne semble pas avoir nettement tranché en faveur de l'un ou de l'autre des schèmes explicatifs qu'il développe,

[29] LEHINGUE P., *op.cit.*, p.120.

alternant entre des explications reposant avant tout sur le milieu et les dépendances qu'il induit et des explications par les classes et groupes sociaux, les intérêts défendus par leurs membres et les rapports qu'ils entretiennent avec les autres classes en fonction du milieu. Il opère un va-et-vient entre une approche macrosociologique centrée sur les structures sociales et une approche « relationnelle[30] » soucieuse des relations entre groupes sociaux et de leur variation selon les contextes.

Lorsqu'il s'intéresse aux classes sociales, André Siegfried questionne, à travers le vote, ce que la sociologie électorale considère aujourd'hui comme relevant des opinions ou des orientations politiques. Lorsqu'il observe les structures, notamment féodales ou démocratiques, il interroge sans doute davantage des attitudes, des systèmes de valeurs, des « conceptions de la société », selon ses termes, qui sont plus larges et plus profondément ancrées que les opinions, qui jouent évidemment sur le vote mais de manière indirecte, presque incidente.

Le retour aux opinions auquel procède Siegfried prend ainsi un sens différent selon la perspective ou la lecture retenue. Dans les passages où l'auteur évoque des phénomènes d'influence, c'est avant tout dans le cadre de structures sociales traditionnelles qu'il les analyse et c'est à une vision du monde hiérarchisée qu'il renvoie, donc à des systèmes de valeurs partagés qui orientent le vote. En ce sens, les influences concourent bien à la « formation des opinions » mais ces opinions ne sont pas spécifiquement politiques. Quand Siegfried s'intéresse aux pressions, il renvoie en revanche à des situations où des opinions sont formées dans le cadre d'une classe, d'un groupe et des relations qui se nouent entre les différents groupes. Les pressions viennent contrer l'expression de ces opinions par le vote. On peut alors difficilement considérer que les pressions contribuent à la « formation de l'opinion » et « finissent par la mieux révéler », mais on peut en revanche envisager que ces pratiques manifestent des formes de politisation et d'autonomisation de la politique. Elles nous renseignent finalement sur « l'intensité des convictions partisanes[31] » et de la compétition politique.

Le *Tableau politique* se révèle ainsi comme une œuvre complexe, à la fois parce que différentes lectures en sont possibles, mais aussi parce que l'auteur fait lui-même appel à des explications qui sont loin d'être univoques et que l'on ne peut simplement juxtaposer les unes aux autres. Pour autant, quelle que soit la perspective retenue, la question de la liberté du vote figure au

[30] On emprunte le terme à P. Lehingue, *idem*, p.123.
[31] LEHINGUE P., *idem*, p.124.

centre de l'ouvrage. André Siegfried tente de la faire coïncider avec le projet de mettre en évidence la répartition et la formation des opinions, mais il ne l'éclipse pas. Il l'intègre au contraire dans l'ensemble de son propos.

Patrick Lehingue souligne à quelle point une lecture restrictive du *Tableau* en a limité la portée scientifique. A propos des phénomènes de dépendance, il remarque : « cette interrogation refoulée lors des lectures ultérieures du *Tableau* ouvrait pourtant la voie à un domaine de recherche capital : celui de l'inégale compétence politique et de la diversité des investissements engagés par les individus dans leur vote »[32]. En oubliant ce chaînon de l'analyse, de Siegfried, les études électorales ont aussi souvent oublié que le vote n'est pas (ou pas seulement) l'expression d'une orientation politique. L'analyse des « comportements électoraux » a souvent été réduite à celle de l'orientation des votes, à l'échelle individuelle ou agrégée, tandis qu'André Siegfried nous propose tout autant de questionner le rapport au vote, les pratiques électorales et leurs rapports avec d'autres pratiques sociales. Ce regard lui permet de dévoiler la diversité des conceptions de l'élection, tandis qu'un regard centré sur les résultats conduit au contraire à une vision très homogénéisante de l'acte du vote, de sa pratique et de son sens.

Le traitement de la question de la liberté du vote dans le *Tableau politique* appelle certes une discussion critique, mais la place qui lui est accordée invite surtout à une attention plus soutenue de la sociologie électorale aux conditions de production des votes. Cent ans après, le *Tableau politique* demeure une œuvre stimulante dont les relectures pourraient encore nourrir les questionnements de la science politique, pour peu que l'on en admette la complexité et, parfois, les contradictions.

[32] *Idem*.